



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'institut des Etudes en Santé du Centre Hospitalier de Mayotte lance sa campagne d'inscriptions aux concours paramédicaux de l'année 2017.

Compte tenu des besoins de Mayotte en professionnels de santé, l'Institut des Etudes en Santé de Mayotte offre 3 filières de formation professionnelle pour l'année scolaire 2017-2018.

L'Institut de Formation des aides-soignants (IFAS)

L'Institut de Formation des aides-soignants (IFAS) ouvre, sur concours ; 12 à 15 places pour l'année scolaire 2017-2018, sur autorisation du Conseil Départemental de Mayotte. Les épreuves du concours comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les candidats présentant des diplômes de niveau IV et V, dans le domaine sanitaire et social, sont exemptés de l'épreuve écrite.

Aucune condition de diplôme n'est exigée pour se présenter à l'épreuve écrite.

La formation dure 10 mois, soit 41 semaines, selon une alternance de cours théoriques délivrés à Mayotte et de stages aux disciplines variées, dont certains se déroulent sur l'île de La Réunion. Les enseignements théoriques durent 595 heures et les stages cliniques 840 heures. Elle débouche, avec un contrôle continu étalé sur toute la scolarité, sur le diplôme d'Etat d'aide-soignant permettant d'exercer sur tout le territoire français.

Un certain nombre de structures de formation de Mayotte proposent une préparation à ce concours.

L'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (IFAP)

L'Institut de Formations des Auxiliaires de Puériculture (IFAP) de Mayotte ouvre, sur concours, 12 à 15 places pour l'année scolaire 2017-2018, sur autorisation du Conseil Départemental de Mayotte. Les épreuves du concours comprennent 2 épreuves écrites d'admissibilité (culture générale et tests psychotechniques) et une épreuve orale d'admission. Les candidats présentant des diplômes de niveau IV et V, du domaine sanitaire et social, sont exemptés de l'épreuve écrite de culture générale mais passent les tests psychotechniques.

Aucune condition de diplôme n'est exigée pour se présenter à l'épreuve écrite.



La formation dure 10 mois, soit 41 semaines, selon une alternance de cours théoriques délivrés à Mayotte et de stages aux disciplines variées, dont certains se déroulent sur l'île de

La Réunion. Les enseignements théoriques durent 595 heures et les stages cliniques 840 heures.

Elle débouche, avec un contrôle continu étalé sur toute la scolarité, sur le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, permettant d'exercer sur tout le territoire français.

Un certain nombre de structures de formation de Mayotte proposent une préparation à ce concours.

Les inscriptions aux concours d'entrée de l'IFAS et l'IFAP sont ouvertes du 7 au 25 novembre.

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles en retrait à l'IES de 8h à 15h ou téléchargeables en ligne sur le site du Centre Hospitalier de Mayotte.

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat de l'Institut ouvert au public de 8h à 15h

secretariatsi@chmayotte.fr

02 69 61 86 19 ou 02 69 64 80 60

ou consulter le site internet du CHM : www.chmayotte.fr